|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C23/24-F** |
| **16 mai 2023** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| LIEU PRÉCIS ET DATES EXACTES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE 2024 ET POINT SUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES | |
| **Objet**  Dans sa Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) se tiendrait au cours du dernier trimestre de 2024, en Inde.  Compte tenu de l'invitation du Gouvernement de l'Inde en vue d'accueillir l'AMNT-24 au Centre international de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi (Inde) du 15 au 24 octobre 2024, le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24 sont déterminés par le Conseil de l'UIT avec l'accord de la majorité des États Membres, conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT.  Le présent document rend également compte de l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24 et du Colloque mondial sur la normalisation de 2024 (GSS-24).  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité **à prendre note** du présent rapport sur les travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24 et **à** **déterminer** le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24, en **adoptant** le projet de décision figurant dans l'Annexe 2 du présent document.  **Lien pertinent avec le plan stratégique**  Plate-forme fédératrice.  **Incidences financières:**  639 000 CHF  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | |

|  |
| --- |
| **Références**  [*Numéro 114 de la Constitution*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/Constitution-F.pdf)*,* [*Numéros 23, 24 et 42 de la Convention*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/Convention-F.pdf), [*Chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/General-Rules-F.pdf)*,* [*Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-077-F.pdf) *et* [*Résolution 111 (Rév. Busan, 2014)* *de la Conférence de plénipotentiaires*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-111-F.pdf), [*https://www.itu.int/wtsa/2024/*](https://www.itu.int/wtsa/2024/) |

# 1 Lieu et date

1.1 Le numéro 114 de la Constitution de l'UIT stipule que les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications (AMNT) sont convoquées tous les quatre ans et les numéros 23 et 24 de la Convention de l'UIT disposent qu'une AMNT est normalement convoquée dans l'intervalle qui sépare deux Conférences de plénipotentiaires.

1.2 Par sa Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que l'AMNT se tiendrait pendant le dernier trimestre de 2024, en Inde.

1.3 Aux termes de la Résolution 111 (Rév. Busan, 2014), la Conférence de plénipotentiaires a décidé que l'Union et ses États Membres devront tout faire, dans la mesure du possible, pour éviter que la période prévue pour une conférence ou une assemblée de l'UIT coïncide avec la période de célébration d'une fête religieuse considérée comme importante par un État Membre.

1.4 Conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT et au Chapitre I des Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions de l'Union, en l'absence d'une décision de la Conférence de plénipotentiaires, le lieu précis et les dates exactes d'une AMNT doivent être approuvés par le Conseil de l'UIT, avec l'accord de la majorité des États Membres.

1.5 La Secrétaire générale de l'UIT a reçu une invitation du Gouvernement de l'Inde, qui propose d'accueillir l'AMNT-24 en Inde aux dates proposées, à savoir du 15 au 24 octobre 2024, au Centre international de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi (Inde) (voir l'[**Annexe 1**](#OLE_LINK5)).

1.6 Le TSB, en coordination avec le Département des conférences et des publications de l'UIT, prévoit d'effectuer une visite sur place, au Centre international de congrès et d'exposition de New Delhi (Inde), afin de poursuivre la planification logistique de l'Assemblée.

1.7 Le Colloque mondial sur la normalisation de 2024 (GSS-24) devrait avoir lieu au même endroit, le 14 octobre 2024, c'est à dire la veille de l'AMNT-24.

# 2 Réunions préparatoires régionales en vue de l'AMNT-24

2.1 Des réunions préparatoires régionales sont actuellement organisées par les organisations régionales de télécommunication, en coordination avec le TSB. Les mises à jour les plus récentes du calendrier de toutes les réunions préparatoires prévues sont disponibles sur ce [site web](https://www.itu.int/wtsa/2024/prepmeet/).

2.2 Deux réunions interrégionales de coordination sont prévues avant chacune des deux dernières réunions de 2024 du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), dans le but de faciliter les discussions entre les régions. Les dates de ces réunions doivent encore être déterminées.

2.3 Des informations sur la coordination interrégionale seront mises à disposition sur le [site web de l'AMNT-24](https://www.itu.int/wtsa/2024/prepmeet/).

# 3 Travaux préparatoires du GCNT et des commissions d'études de l'UIT-T en vue de l'AMNT

3.1Toutes les [commissions d'études de l'UIT-T](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/Pages/default.aspx) ont entamé leurs travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24.

3.2 Le GCNT a créé deux groupes du Rapporteur expressément chargés de mener les travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24: le Groupe du Rapporteur sur le programme de travail et la restructuration des commissions d'études de l'UIT-T (RG-WPR) et le Groupe du Rapporteur sur les travaux préparatoires en vue de l'AMNT et l'examen des Résolutions de l'AMNT (RG-WTSA).

3.3 Le GCNT a prévu deux réunions supplémentaires et une série de [réunions des Groupes du Rapporteur](https://www.itu.int/net/ITU-T/lists/rgm.aspx?Group=0) pour faire progresser les travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24.

# 4 Date limite pour la soumission des propositions à l'AMNT-24

4.1 Les délégations sont invitées à soumettre leurs contributions à l'AMNT‑24 au plus tard le lundi 16 septembre, c'est-à-dire quatre semaines avant l'ouverture de l'AMNT-24, étant entendu que, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il existe pour la présentation des contributions un délai fixe de 21 jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT‑24 (lundi 23 septembre 2024 à 23 h 59, heure de Genève)[[1]](#footnote-1),[[2]](#footnote-2).

# 5 Bourses

5.1 Pour chaque État Membre remplissant les conditions requises, des bourses pourront être accordées pour l'AMNT-24, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation des pays en développement[[3]](#footnote-3). La demande de bourse doit être approuvée par l'Administration de l'État Membre de l'UIT concerné.

# 6 Site web de l'AMNT

6.1 Toutes les informations susmentionnées seront mises à disposition sur le site web de l'AMNT-24 (<https://www.itu.int/wtsa/2024/>).

# 7 Proposition

7.1 Le Conseil est invité à examiner l'invitation du Gouvernement de l'Inde en vue d'accueillir l'AMNT-24 du 15 au 24 octobre 2024, au Centre international de congrès et d'exposition Pragati Maidan de New Delhi (Inde), et à déterminer le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24 en adoptant le projet de décision figurant dans l'[**Annexe 2**](#OLE_LINK6).

À la suite de la décision du Conseil, la Secrétaire générale procédera à une consultation de tous les États Membres concernant le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24.

ANNEXE 1

Invitation du Gouvernement indien   
en vue d'accueillir l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| K. Rajaraman  Secrétaire de l'IAS |  | Gouvernement indien  Ministère des communications  Département des télécommunications |

D.O. N° 16-5/2022-IR

Date: 31 mars 2023

Madame la Secrétaire générale,

Le Département des télécommunications du Ministère des communications du Gouvernement indien vous adresse ses meilleures salutations.

2 Permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir accepté l'invitation du Gouvernement indien et d'avoir participé à la cérémonie d'inauguration du Bureau de zone et du Centre d'innovation de l'UIT, le 22 mars 2023, en présence du Premier ministre de l'Inde. Cette mesure contribuera grandement à renforcer la présence de l'UIT en Asie du Sud en particulier, et les initiatives en faveur de l'innovation au niveau mondial en général.

3 Vous vous souviendrez sans doute de l'annonce faite à cette occasion par le Premier ministre de l'Inde concernant l'organisation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) de 2024 en Inde. Cette manifestation se tiendra au Centre international de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi, du 15 au 24 octobre 2024, et sera précédée, le 14 octobre 2024, du Colloque mondial sur la normalisation (GSS), conformément à la Résolution 77 de la Conférence de plénipotentiaires de 2022, qui s'est tenue à Bucarest (Roumanie). Ce centre est équipé d'installations de premier ordre permettant d'accueillir plus de 4 000 participants en plénière et d'organiser plusieurs séances en simultané, mais est aussi doté de salles de réunion en petits groupes, de salles de réunion traditionnelles, d'espaces de bureau, d'un espace d'exposition, d'un espace de restauration, etc.

4 Il convient de noter que cette contribution a déjà été soumise au secrétariat du Conseil, afin que le Conseil de l'UIT approuve la tenue de l'AMNT dans le lieu et aux dates indiqués par l'Inde, lors de la session qu'il tiendra en juillet 2023. Je vous invite à nous communiquer le plan d'action futur, les exigences de l'UIT, la liste détaillée des activités à réaliser, le projet d'accord avec le pays hôte, les dates provisoires de la visite sur place des fonctionnaires de l'UIT et tout autre produit attendu en vue de l'organisation de l'AMNT-24, de façon que les travaux préparatoires en vue de cette Conférence puissent être engagés sans délai.

5 L'Administration de l'Inde vous saurait gré de bien vouloir donner une suite favorable à l'invitation du Gouvernement indien visant à accueillir l'AMNT-24. Je saisis cette occasion pour inviter la communauté et les États Membres de l'UIT, et toutes les parties prenantes à participer à l'AMNT-24 à New Delhi.

6 Je compte sur votre soutien en vue de la tenue de l'AMNT-24.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma très haute considération.

*(signé)*

**(K. Rajaraman)**

**S. E. Mme Doreen Bogdan-Martin  
Secrétaire générale  
Union internationale des télécommunications, Genève**

ANNEXE 2

PROJET DE DÉCISION [...]

Convocation de l'Assemblée mondiale de normalisation   
des télécommunications de 2024

Le Conseil de l'UIT,

notant

que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24) doit avoir lieu en Inde, au dernier trimestre de 2024, conformément à la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la planification et à la durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2023-2027),

décide

que, sous réserve de l'accord de la majorité des États Membres de l'Union, l'AMNT-24 aura lieu au Centre international de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi (Inde), du 15 au 24 octobre 2024,

charge la Secrétaire générale

de procéder à une consultation de tous les États Membres concernant le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par sa Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018), intitulée "Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union", la Conférence de plénipotentiaires a décidé d'établir un délai fixe pour la présentation de toutes les contributions, exception faite des délais indiqués aux points *a)* et *b)* du *reconnaissant*, d'au plus tard 21 jours calendaires avant l'ouverture des conférences et assemblées de l'Union, y compris des Conférences de plénipotentiaires, afin de pouvoir assurer leur traduction dans les délais voulus et leur examen approfondi par les délégations. (Soulignement ajouté.) [↑](#footnote-ref-1)
2. Résolution 1 de l'AMNT-20 (Rév. Genève, 2022): **6.1** Les contributions devraient être soumises au plus tard un mois avant l'ouverture de l'AMNT et en tout état de cause, toutes les contributions à l'intention de l'AMNT, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, devraient être soumises au plus tard 21 jours calendaires avant l'ouverture de l'AMNT, afin que les contributions puissent être traduites dans les délais voulus et être examinées de manière approfondie par les délégations. Le TSB publie immédiatement toutes les contributions soumises à l'AMNT dans leur langue d'origine sur le site web de l'AMNT, avant même qu'elles aient été traduites dans les autres langues officielles de l'Union. (Soulignement ajouté.) [↑](#footnote-ref-2)
3. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-3)